

Commune LES ESTABLES

PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2025 20H00

Date de convocation : 29/04/2025

Effectif légal du conseil municipal : 11

Présents :

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES		Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Absent(s) : 4

Excusé(s) représenté(s) : 0

Secrétaire de séance : Alice MALARTRE

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation PV du conseil municipal du 14 AVRIL 2025**
2. **Présentation par le Comité d'Animation des Estables de l'organisation de la Guinguette 2025 fin juillet**
3. **Guinguette 2025 : participation financière de la commune au spectacle pyrotechnique**
4. **DPU Vente Parcelles AN 220 – AN 319 – AN 321 – AN322 – AN 481**
5. **Indemnités de manient des fonds des régisseurs**
6. **Autorisations spéciales d'absence**
7. **Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Loire-Mézenc-Meygal**
8. **Subvention ADMR**
9. **Rénovation de la Journée de défense et de citoyenneté & modernisation du recensement – courrier du Ministre des Armées M. Sébastien LECORNU**
10. **Questions diverses**

1- **Approbation PV du conseil municipal du 14 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal par 7 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, a approuvé le procès-verbal en date du 14/04/2025.

2- **Présentation par le Comité d'Animation des Estables de l'organisation de la Guinguette 2025 fin juillet**

La présentation est disponible sur le site internet de la commune avec les délibérations du 06 mai 2025.

3- **Guinguette 2025 : participation financière de la commune au spectacle pyrotechnique**

Sur le principe, les élus sont favorables par 7 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention à ce que la commune participe financièrement au spectacle pyrotechnique.

Cependant, comme il n'y aura pas de spectacle pyrotechnique lors de la Guinguette du 30 juillet 2025, sachant que les prochaines élections municipales auront lieu en mai 2026, ce sujet devra être soumis au vote du conseil municipal élu en 2026.

4- DPU Vente Parcelles AN 220 – AN 319 – AN 321 – AN322 – AN 481

Le conseil municipal par 0 voix Pour, 7 Contre, 0 Abstention, n'a pas souhaité exercer son droit de préemption.

5- Indemnités de manquement des fonds des régisseurs

VU l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une indemnité de manquement de fonds (ou complément IFSE) peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de manquement de fonds peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 7 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

o D'allouer une indemnité de manquement de fonds de 110,00 € au régisseur titulaire de la Régie de recettes Droits de Place et vidange camping-car, indemnité conforme taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001.

o D'allouer une indemnité de manquement de fonds de 110,00 € qui pourra, le cas échéant, être versée au régisseur suppléant dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

6- Autorisations spéciales d'absence

Le conseil municipal par 7 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, a décidé de soumettre pour avis du Comité Social Territorial le projet de délibération relatif aux Autorisations spéciales d'absence (ASA) afin d'appliquer les autorisations spéciales d'absence figurant dans le tableau annexé à cette délibération.

7- Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Loire-Mézenc-Meygal

La présentation est disponible sur le site internet de la commune avec les délibérations du 06 mai 2025.

8- Subvention ADMR

Le conseil municipal a souhaité ne pas délibérer lors de cette séance afin de se rapprocher de l'ADMR Mézenc Meygal pour obtenir des informations.

9- Rénovation de la Journée de défense et de citoyenneté & modernisation du recensement – courrier du Ministre des Armées M. Sébastien LECORNU

Le conseil municipal se prononcera en fin d'année, lorsque les services du ministère détailleront les modalités de mise en œuvre de la nouvelle JDC, pour désigner un membre du conseil afin de participer aux cérémonies.

10- Questions diverses

- Le maire va demander à un intervenant de participer au prochain conseil municipal afin de présenter les solutions dédiées à l'autoconsommation photovoltaïque avec vente du surplus.

- Les élus ont donné leur accord pour qu'un producteur d'ail, oignon, échalotte et produits transformés associés participe au marché du jeudi.
- La remise des diplômes de Secrétaire générale de mairie de la promotion 2024-2025, dont fait partie Florence BETHE qui a été stagiaire à la mairie, aura lieu le 13 juin 2025 à 11h au Centre de Gestion. Un élu participera.
- Comme les années passées l'Office du Tourisme du Puy-en-Velay itinérant sera présent sur la Place du Mézenc lors de la Foire du 21 août 2025.
- Une vente de bois de gré à gré par soumissions, comprenant du bois issu de forêts communales des Estables, doit avoir lieu le 3 juin 2025 100% en ligne.
Les élus se prononceront lors du prochain conseil afin de déterminer le prix plancher à communiquer à l'Office National des Forêts, prix à fixer avant le 26 mai 2025.
- Les Restaurants du Cœur ont transmis un 1^{er} bilan au terme de 5 mois de passage dans la commune. Ils vont continuer à passer dans tous les villages de la tournée jusqu'au prochain point avec les maires en juin/juillet 2025.
Les bénévoles sont présents tous les 15 jours à la bibliothèque, à la disposition des habitants pour offrir leurs services ou juste échanger autour d'un café.
Les Centres des Restaurants du Cœur resteront ouverts tout l'été cette année.
- Le souhait d'un(e) habitant(e) de voir le centre bourg équipé d'un passage piéton a été évoqué. Cette demande n'a pas reçu de suite favorable.
- Les panneaux « Pic Bois » sont à finir d'installer afin d'éviter l'installation de panneaux qui ne respectent pas la charte et le règlement communal.

Date de la prochaine réunion non définie

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45.

Fait aux Estables, le 07 mai 2025.



Le Maire,
Philippe BRUN



La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE